

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 4 juin 2021 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2014 relatif à la « distinction Palace »

NOR : ECOI2111343A

Publics concernés : hôtels de tourisme bénéficiant de la distinction « Palace » et Atout France.

Objet : modification de la durée de validité de la « distinction Palace ».

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de la publication au Journal officiel.

Notice : le présent arrêté modifie l'arrêté du 3 octobre 2014 relatif à la « distinction Palace ». Il vise à proroger la durée d'attribution de la distinction compte tenu des conséquences de la crise sanitaire sur cette catégorie d'hôtels. A cette fin, il modifie la durée de validité de la distinction prévue à l'article 6 de l'arrêté du 3 octobre 2014 jusqu'au 30 juin 2022 pour les décisions d'attribution de la distinction qui devaient cesser de produire leurs effets entre le 9 juin 2021 et le 29 juin 2022.

Références : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 311-6, D. 311-5 et D. 311-8 ;

Vu le code du commerce, notamment ses articles L. 450-1 à L. 450-3 ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2014 relatif à la « distinction Palace », notamment son article 6,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Par dérogation à l'article 6 de l'arrêté du 3 octobre 2014 susvisé, les décisions d'attribution de la « distinction Palace » qui devaient cesser de produire leurs effets entre le 9 juin 2021 et le 29 juin 2022 sont prorogées jusqu'au 30 juin 2022.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 juin 2021.

*Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la relance,
chargé des petites et moyennes entreprises,*

ALAIN GRISET

*Le secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Europe et des affaires étrangères,
chargé du tourisme, des Français de l'étranger
et de la francophonie,*

JEAN-BAPTISTE LEMOYNE